



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2022

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée se sont réunis en assemblée générale le 1^{er} juillet 2022 à 11 heures 45 à Montpellier au SESSAD Fontcaude et en visioconférence.

Etaient présents ou représentés 14 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 33 SESSAD ou associations à jour de leur cotisation en 2022, pour un total de 12 participants. Il a été établie une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien ROGER, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2021
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2022 et 2023

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2021, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président

Que le Conseil d'Administration est composé de 9 membres

Que les membres suivants du Conseil d'administration sont démissionnaires :

- ✓ Fabien ROGER, président
- ✓ Fabien DELMAS, vice-président
- ✓ Julien PERRIN, vice-président
- ✓ Marie Claire BERGUES, secrétaire
- ✓ Fabienne PUECH, trésorière

Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- ✓ Fabien ROGER
- ✓ Fabien DELMAS
- ✓ Julien PERRIN
- ✓ Marie Claire BERGUES
- ✓ Fabienne PUECH

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Fabien ROGER



La secrétaire
Marie Claire BERGUES

